

TEXTE ACTION

CAA DU 22/11/2021 réunie à Lille

CONTEXTE

Depuis la rentrée, la profession observe avec inquiétude un débat public où les thématiques portées par l'extrême-droite (sécurité, immigration, Islam, et même mise en cause de l'État de droit) dominent l'activité des médias dominants et constituent la boussole électorale de nombreux candidats à la présidentielle. Dans ce contexte de surenchère des propositions xénophobes et intolérantes, des caps sont franchis jour après jour.

L'exécutif, Président de la République en tête, a ainsi beau jeu de se présenter en garant de l'ordre républicain, de la stabilité économique et à présenter un bilan de son action qui devrait, selon lui, justifier la poursuite des contre-réformes engagées (fiscalité, assurance-chômage) et bien sûr en la mise en œuvre de nouvelles (retraites, santé et protection sociale). Le 9 novembre, le Président a ainsi voulu convaincre que l'Etat avait, sous son impulsion, agit massivement pour "protéger chacun de nous sur le plan éducatif, économique et social" des effets de la crise sanitaire.

En réalité, le recours massif à l'investissement public s'est fait au service du marché, et a bénéficié aux entreprises via des aides d'Etat, conformément aux préceptes néolibéraux. Depuis 2017, ce sont près de 60 milliards d'euros de recettes publiques qui ont échappé aux caisses de l'Etat, ce qui a bénéficié aux plus riches et aux entreprises, sans contrepartie et sans engagement de mettre en œuvre la transition écologique notamment. Les dernières études indépendantes montrent d'ailleurs que les mesures prises par le gouvernement engendrent des hausses de niveau de vie qui sont d'autant plus importantes que le revenu des ménages est élevé, ce qui invalide le discours officiel sur la réduction des inégalités.

En dépit de ce constat de l'OCDE (**qui fait écho aux demandes de l'UE**), tout en délivrant un satisfecit à la France pour cette gestion de la crise sanitaire, l'appelle à réformer à profondeur : "croissance de la productivité, réforme du système des retraites, de l'assurance-chômage, de la formation, de l'éducation, réduction de la dette publique, lutte contre les inégalités entre les territoires". **La présidentielle de 2022 constituera donc bien une échéance essentielle.**

EDUCATION

Dans l'éducation, comme en matière économique et sociale, le gouvernement doit tenir compte du fort attachement des citoyens à la démocratie et au service public comme vecteur de lutte contre les inégalités, mais aussi du potentiel de mobilisation des personnels de l'Éducation Nationale. Cette crainte peut expliquer les attaques ignobles et les accusations d'endoctrinement qui visent à les disqualifier aux yeux de l'opinion, et à affaiblir dans le même mouvement le service public d'éducation dans sa dimension émancipatrice. Cela peut expliquer aussi l'attitude du Ministre Blanquer, qui refuse d'apporter son soutien à la profession et préfère défendre une vision conservatrice de la langue française pour séduire l'électorat le plus réactionnaire.

L'instrumentalisation des débats sur la laïcité, le genre, l'antiracisme (et les procès en « wokisme » ou en « islamophobie ») sert au ministre et au gouvernement à occulter les véritables questions éducatives. Pire, lors de ces débats, le ministère se présente comme garant des « valeurs de la République » (plan de formation pluriannuel) ou de la lutte contre les inégalités (Devoirs Faits, réforme de l'Education Prioritaire), alors même que, dans les faits, il en détourne le sens et qu'il lui arrive objectivement d'être contre la laïcité (soutien à l'enseignement privé, immixtion d'entreprises privées). Il contribue à brouiller et à biaiser le débat démocratique sur les enjeux éducatifs.

Dans le contexte de pré-campagne et afin de tenir compte d'une opinion publique très sensible aux questions éducatives, le ministère veut avancer avec prudence sur la voie d'un système éducatif contractualisé et territorialisé (autoévaluation, CLA, TER, cités éducatives) : "l'autonomie" des établissements est ainsi présentée comme un outil de régulation au service de l'équité, alors qu'elle se traduit en réalité par un contrôle accru de nos métiers (plans locaux d'évaluation) au nom de la performance.

Éducation prioritaire

L'atomisation de l'éducation prioritaire se poursuit avec la multiplication des Cités Éducatives qui ont vocation, à terme, à se substituer aux REP+. À l'échelle des établissements, la mise en place de la prime modulable anticipe une forme de prime de résultats.

L'expérimentation des CLA devrait déjà donner lieu à un bilan dès le mois de décembre, ce qui annoncerait une généralisation à la rentrée 2022. Avec pour conséquence directe la fin de la politique nationale d'éducation prioritaire et le transfert du pilotage aux recteurs. **Il ne s'agit plus de reconnaître une charge de travail particulière et de prendre en compte les difficultés socio-économiques d'un quartier défavorisé, mais d'attribuer des IMP sur des projets attendus par l'Institution, avec le risque d'un profilage des postes à terme. Le Snes l'a déjà empêché concernant les cités éducatives.**

En collège, nos collègues sont confrontés à une dégradation sans précédent des taux d'encadrement, y compris dans l'éducation prioritaire. Afin de masquer les effets des suppressions de postes et de la crise sanitaire, le ministre communique sur les effets magiques de Devoirs Faits, et multiplie les dispositifs pour laisser croire que l'offre de formation peut être étoffée sans moyens dédiés.

Le Ministre a maintenu pour l'essentiel la réforme du collège et l'a même amplifiée en créant des options non financées qui mettent en concurrence les disciplines. La "dotation à disposition" a été utilisée à plein pour absorber les hausses d'effectifs, réduire le nombre de d'heure en groupes, tout en maintenant un affichage sur l'offre d'enseignements facultatifs. Dernier exemple en date, "français culture antique en 6e" : c'est ce qu'il appelle la confiance et "l'autonomie", au collège comme au lycée. Une autonomie de façade pour gérer la pénurie de moyens quand les effectifs augmentent, une pénurie qui empêche de réussir l'inclusion des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers : conséquence des fermetures de divisions de Segpa, de l'insuffisance d'UP2A, de l'insuffisance du nombre d'AESH et de l'augmentation globale des effectifs des classes dites ordinaires, l'inclusion tant vantée par le Ministère reste un slogan et génère de la souffrance au travail pour les personnels, placés dans l'incapacité de faire réussir les élèves concernés. L

Au lycée, la réforme du lycée et du baccalauréat prend toute son ampleur maintenant que le contexte sanitaire à l'école se normalise (plus de demi-jauge, ni de distanciel, en tout cas de septembre à maintenant).

Les réformes permanentes de la réforme du lycée sonnent comme un aveu d'échec d'une réforme imposée et mal pensée dans sa mise en oeuvre : plan local d'évaluation pour pallier les méfaits du contrôle continu (sans succès puisque, comme son nom l'indique, il ne résout pas le problème des disparités entre établissements), professeur référent pour pallier les effets de la destruction du groupe classe (nouvelle usine à gaz qui ne résout rien), changements continuels des coefficients (DNL) etc.

La lourdeur de certains programmes, en spécialités évaluées en mars notamment, crée de l'anxiété aussi bien chez les élèves que chez les enseignants, ces derniers ne pouvant plus enseigner sereinement, pressés qu'ils sont par un rythme infernal pour avancer, et une pression permanente pour évaluer.

Et même un allègement des programmes, bien que nécessaire, ne suffirait pas, car le passage en mars des épreuves de spécialité suppose, si on tient compte des vacances, que les élèves aient acquis les méthodes et les savoirs dès le mois de février, ce qui n'est possible que pour une petite minorité d'entre eux. Cela entraîne une forte dégradation des conditions de travail des enseignants et des élèves, et un enseignement en forme de "gavage d'oie" qui ne permet pas de mettre au 1er plan l'objectif émancipateur et de lutte contre les inégalités de l'école. Concernant justement les épreuves prévues en mars de cette année, très peu d'informations ont filtré sur les modalités de correction. Les délais s'annoncent très courts et il est primordial que les collègues puissent corriger sereinement. Comme tout examen, nous demandons à ce que la correction des copies soit exclusive de toute autre tâche et notamment l'enseignement et que les collègues soient convoqués avec ordre de mission par le rectorat.

Par ailleurs, le contrôle continu plonge les élèves dans une évaluation permanente qui laisse peu de place à un apprentissage épanoui de savoirs et de savoir-faire. L'évaluation devient la principale finalité, au lieu de l'acquisition de connaissances.

Le Plan Local d'Évaluation, tentative pathétique et hypocrite "d'harmoniser l'évaluation", a constitué une pression de plus sur les collègues dès le début d'année, imposant des réunions qui se sont surajoutées aux autres, dans un but vite perçu par les collègues comme inique et absurde, gaspillant du temps et de l'énergie dont nous n'avons pourtant déjà pas de trop !

Les outils fournis par le S4, les HMIS organisées par les S1, et les stages de proximité organisés par le S3 de Lille autour de la thématique de l'évaluation ont permis à de nombreux collègues en lycée de se défendre dans leur établissement et de veiller à ce qu'un PLE "a minima", ne remettant pas en cause la liberté pédagogique des enseignants, soit rédigé. L'institution locale (IPR et CE) a d'ailleurs vite reculé devant la résistance opposée par les premiers établissements soumis à cette mascarade et au fil des semaines, elle a revu ses exigences très nettement à la baisse quant aux consignes d'harmonisation. Cette victoire est à mettre au crédit du SNES-FSU, les autres organisations syndicales n'ayant pas été aussi actives sur le sujet (voire y ayant collaboré !).

Cerise sur le gâteau : après le bacatastrophe de juin et une rentrée de septembre usante et stressante, les collègues qui ont fait passer des épreuves de bac (Grand Oral, EAF, philosophie, candidats libres...) n'ont pour la plupart toujours pas été payés pour ces examens ! Les services de la DEC étant débordés et bouleversés par de nombreux départs, la gestion du versement des frais et des indemnités est chaotique, accentuant ainsi encore la colère d'une profession qui se sent méprisée.

Les modifications tardives via les BO des épreuves de bac 2022 (nature, dates, etc...), par exemple en spécialités et section euro (les dernières datent de cette semaine !), ainsi que les inconnues (en LV), perturbent d'autant plus les progressions et jettent les collègues de lycée dans le désarroi face à ce tourbillon de consignes mouvantes voire contradictoires. Le SNES-FSU devra continuer de dénoncer cette valse des consignes, symptôme d'une réforme toxique, imposée, et mal pensée dans sa mise en œuvre par un MEN qui ne sait plus se dépêtrer de la situation ubuesque qu'il a créée.

AED

Le texte qui prévoit la possibilité pour les AED de faire des heures supplémentaires, présenté en force par le ministère lors du dernier CTM, représente une nouvelle provocation pour les personnels, toujours exclus de la prime REP+ et oubliés du Grenelle de l'Éducation. Alors que les deux dernières années de crise sanitaires avaient mis en lumière le rôle et l'insuffisance des dotations des établissements, cette mesure, loin de répondre aux besoins des établissements et des personnels, présente un réel recul. Sur le terrain, ce dispositif ne permettra même pas d'assurer la prise en charge des classes, il sera détourné pour imposer à des AED d'effectuer des heures supplémentaires au pied levé en dépit de la vie personnelle, ou encore des études ou de la formation des personnels concernés. Comble du cynisme, ces heures supplémentaires sont proposées alors qu'une grande majorité d'AED se voient imposer à chaque rentrée un temps partiel.

Le SNES-FSU doit dès à présent armer les S1 et les AED pour les aider à lutter contre toutes velléités managériales voulant imposer aux personnels des heures supplémentaires, et cela dès la présentation des dotations en conseil d'administration. Le SNES FSU doit également lancer une campagne d'information pour rendre plus lisible ses mandats et ses revendications pour cette catégorie sur les salaires, les conditions de travail et les dotations des établissements.

CPE : Nous pourrions nous réjouir de la création à l'échelle nationale de 300 postes de CPE si celles-ci n'avaient pas été financées par la suppression de nouveaux postes d'enseignements, et si elles avaient été accompagnées d'un plan pluri annuel de création de postes.

Si l'on pouvait espérer que ces créations de postes permettent de protéger de nouveau les établissements d'éventuelles suppressions de postes, il n'en est apparemment rien: le rectorat a convoqué un GT le 8 décembre et a déjà fait savoir qu'il avait l'intention de procéder à de nouveaux redéploiements. Mesure inacceptable et injustifiable, d'autant plus au regard des premiers résultats l'enquête lancée à l'attention de la catégorie il y a maintenant une semaine pour laquelle plus de 90% des sondés témoignent d'une dégradation de leurs conditions de travail depuis 5 ans. Le SNES FSU se tient prêt à réagir et n'hésitera pas à se mettre en ordre de bataille et à appeler les établissements concernés à se mobiliser pour lutter contre ces suppressions.

AESH, INCLUSION

Dans l'Académie, par l'action du Snes et de la FSU (les autres organisations représentatives ne s'étaient pas jointes à cette revendication), les AESH ont enfin obtenu la rémunération à l'arrondi supérieur, avec en outre un rattrapage à compter de septembre 2019. Ce gain, qui s'ajoute au gain indiciaire lié à la nouvelle grille de rémunération, n'est pas suffisant et il faut continuer à dénoncer

- la logique de mutualisation et les PIAL

- la précarité qui se traduit par des temps partiels imposés, qui-plus-est essentiellement à des femmes, et une rémunération toujours largement insuffisante

La revendication de la création d'un corps spécifique, adossé à un statut de catégorie B de la Fonction Publique d'État, n'en est que plus pertinente.

Plus généralement, la question de l'inclusion et de la charge de travail liée a

Formation/ Concours: La réforme de la formation et des concours se met en oeuvre dans la désorganisation la plus totale. Les nombreux stagiaires, rencontrés lors des réunions d'informations mutations, témoignent de grandes difficultés dans le cadre de leur formation: absence d'indication quant aux modalités d'évaluation du mémoire ou du DRP, injonctions contradictoires, absences d'emploi du temps stabilisé, démission d'un responsable de formation pour une discipline toujours non remplacé, etc

Du côté des étudiants, la situation n'est pas plus favorable: les étudiants de l'INSPE se sont mobilisé.e.s pour défendre leurs conditions de formation et de préparation au concours, pour ceux qui ont le temps de s'y préparer.

La section académique a proposé à la veille des congés une enquête à l'attention des alternants, renseignée par près de 20% des personnels concernés, 75% des sondés qualifient leur charge de travail de "monstrueuse" et ne savent pas comment ils vont pouvoir gérer tous les bouts, 35% ont déjà songé à se mettre en arrêt maladie et 55% se disent épuisés.

Si cette année est particulière du fait de l'accueil de stagiaires M2, stagiaires temps pleins, étudiants et alternants en formation, la perspective de la rentrée 2022 n'est pas réjouissante, et les informations contradictoires du rectorat et de l'INSPE ne peuvent que nous inquiéter. Aussi, la section académique interpellera dès cette semaine la direction de l'INSPE et la rectrice sur ces

questions et sollicitera une audience spécifique pour porter les inquiétudes et revendications des stagiaires.

DROITS ET LIBERTES

Le SNES-FSU condamne la politique répressive des différents gouvernements européens, et de la France en particulier, menée contre les réfugiés. Que ce soit à Calais, à Grande-Synthe ou à la frontière polonaise, l'Europe forteresse et des barbelés dépense des dizaines de millions d'euros en moyens humains et matériel pour traquer et réprimer les réfugiés qui fuient la guerre, le chaos et la misère. Le SNES-FSU dénonce cette politique de répression systématique où, par exemple, à Calais la police démantèle de manière systématique les campements des réfugiés. Depuis la fermeture de la "jungle" par le gouvernement Hollande, la situation sur le littoral de la Manche n'a fait que se détériorer comme le montre l'explosion du nombre de tentatives de traversées de la Manche en embarcations de fortune : 20 000 depuis le 1er janvier 2021 contre 9000 sur l'année 2020. Le SNES-FSU est bien conscient que seules des mobilisations massives et continues pourront contraindre les gouvernements européens, et en premier lieu le gouvernement français, à changer de politique et à mettre les moyens nécessaires pour fournir un accueil digne aux réfugiés. Le SNES-FSU participera aux mobilisations réclamant un véritable accueil des réfugiés et défendant la liberté de circulation et d'installation pour toutes et tous ainsi qu'un véritable accès à l'éducation pour les mineurs étrangers isolés ou non, en situation régulière ou non.

ACTION

Le Snes et la FSU se donnent pour mandat d'agir et de communiquer pour placer les questions éducatives et sociales au cœur du débat public : dans un contexte de résurgence aigüe des idées réactionnaires, nos organisations et toutes celles qui se reconnaissent dans un syndicalisme de progrès et empreint d'humanisme, ont une mission particulière : révéler à la profession et à l'opinion publique la dangerosité extrême des projets politiques néolibéraux exposés en cette fin d'année par l'actuelle majorité et ceux des candidat.e.s les plus conservateurs et/ou antidémocratiques et xénophobes voire racistes. Mais aussi proposer d'autres logiques :

- en diffusant un matériel mettant en opposition nos mandats par rapport au programme éducatif esquissé par l'actuelle majorité, dont il est possible désormais d'exposer à la profession toute la cohérence et la dangerosité, même s'il est masqué par un discours cynique sur la lutte contre les inégalités qu'il faut mettre au jour.

- Ce matériel doit comporter un volet portant sur les **carrières et rémunérations** pour faire le bilan de l'action gouvernementale au niveau fonction publique bien sûr (gel du point d'indice bien sûr), mais aussi pour éclairer la profession sur une éventuelle poursuite des logiques indemnitaires (remise en cause du PPCR), avec leurs conséquences sur l'exercice de nos métiers.

La CAA considère que la question des salaires et des conditions de travail constitue un levier de mobilisation qu'il convient d'actionner pour contrer le récit néolibéral sur la "nécessaire maîtrise des dépenses publiques", mais aussi pour éclairer les collègues sur la trajectoire budgétaire d'ores-et-déjà tracée pour les années qui viennent en cas de reconduction des options budgétaires actuelles.

Le Snes-FSU portera le mandat d'un plan d'actions, incluant la grève avant les vacances de février, en intersyndicale FP, comme en intersyndicale Education, avec une focale sur les salaires. Il est nécessaire de la préparer en orchestrant des actions collectives de plus en plus rapprochées, actions, qui seraient accompagnées d'une campagne de communication dédiée. Ce plan pourrait être dévoilé avant les vacances.

Ce récit néo-libéral qui conduit le COR, conseil d'orientation des **retraites**, à intituler son dernier colloque "Le COR est-il trop optimiste ?" tant les projections qu'il propose à moyen et long terme montrent combien il n'y a aucun péril en la demeure concernant la viabilité et les soldes financiers futurs du système actuel. Système actuel à améliorer et à reconquérir, car sa viabilité future ne se

fait qu'au détriment du pouvoir d'achat des retraités et du décrochage des pensions par rapport au niveau de vie. Récit néo-libéral qui vise avant tout la mise en place d'un système où les officines privées pourraient capter une partie des 300 milliards d'euros des prestations retraite, ce "pognon de dingue", sous forme de sur-complémentaires privées, favorisées par des exonérations fiscales ou des mesures paramétriques réduisant les droits, comme l'augmentation de la durée de cotisation ou le recul de l'âge légal de départ.

- **Le Snés-FSU poursuivra son action d'information et d'aide à la résistance face à la réforme du lycée et du baccalauréat** dans le cadre d'interventions de militants du S3 en HMIS, de stages disciplinaires ou transversaux, notamment axés sur le lycée et les BTS, et bien sûr via des articles réguliers sur les "dispositifs" et autres absurdités imposés par le gouvernement dans le cadre de la réforme. Il interviendra aussi auprès du rectorat chaque fois que nécessaire lors des GT, audiences, CTA, et autres réunions pour pointer tous les dysfonctionnements constatés et liés notamment à la réforme du lycée et du bac, pour proposer des améliorations des conditions de passation des examens (temps de correction des copies, décharge de cours pour corriger les épreuves de bac, organisation des oraux ...).

Il semble souhaitable à la CAA de Lille qu'à échelle nationale le SNES-FSU relance l'action sur le bac, avec pour enjeu de faire décaler les intenable épreuves de spécialités de mars au mois de juin, de remettre en question le Grand Oral et, tout en continuant à demander sa suppression, au moins de réfléchir à son organisation cette année; et il est bien sûr nécessaire de continuer d'exiger le retrait du contrôle continu au moins à compter du bac 2023, cette action étant difficilement envisageable à court terme.

- Le Snés-FSU lancera une campagne nationale pour informer les collègues exerçant en REP/REP+ des projets de remise en cause du label national de l'éducation prioritaire dès la rentrée 2022.

- Le S3 de Lille s'est pleinement investi dans la **lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail** et l'a rendu visible en ouvrant une permanence VSS une fois par mois. A l'approche de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le S3 a rédigé un tract académique pour informer la profession et a participé en tant qu'organisateur à la Marche nous toutes le dimanche 21 juin. La CA académique appelle et soutient les actions du 25 novembre contre les violences faites aux femmes dans les établissements. Le SNES doit poursuivre la mise en lumière auprès de nos professions des mécanismes qui favorisent ou engendrent les violences; et poursuivre le travail au sein du comité d'élaboration et de suivi du plan académique d'action égalité professionnelle d'ici au 8 Mars, journée internationale pour les droits des femmes, le S3 continuera à construire la mobilisation en informant plus largement sur les inégalités professionnelles, cet objectif devant être décliné également à l'échelon national.

- **La CA académique soutient l'appel à la manifestation nationale des retraité-es le 2 décembre à Paris à l'initiative du "groupe des 9"** pour l'augmentation des pensions et leur indexation sur le salaire moyen, pour la défense du système de santé et la création d'un grand service public de l'autonomie, pour la défense et le développement des services publics de proximité.

Adopté à l'unanimité.